

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-L'HONORÉ

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 8 octobre au 7 novembre 2022

Par arrêté n° 2022_100 du 14 septembre 2022, Monsieur le Maire de Saint-Rémy-l'Honoré a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°4 du PLU.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Saint-Rémy l'Honoré, 17 Rue du Professeur Mariller, 78690 Saint-Rémy-l'Honoré, du 8 octobre 2022 au 7 novembre 2022 inclus soit pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Michel FAURE en qualité de commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Saint-Rémy l'Honoré, aux jours et horaires suivants :

- samedi 8 octobre de 9h à 12,
- mercredi 19 octobre de 9h à 12h,
- lundi 7 novembre de 14h à 17h.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le registre dématérialisé. Toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur : **Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Rémy l'Honoré, 17 Rue du Professeur Mariller, 78690 Saint-Rémy-l'Honoré** ou par mail : enquete-publique-4221@registre-dematerialise.fr.

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est : <https://www.registre-dematerialise.fr/4221>.

Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modifications du PLU est Monsieur Patrick Ratel, Maire de Saint-Rémy-l'Honoré.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du service urbanisme de la Mairie de Saint-Rémy-l'Honoré.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Rémy-l'Honoré, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie www.saintremylhonore.fr et à la Préfecture des Yvelines.